



VILLAGE DE
CREYSSE
EN QUERCY

EN MONTANT LE COUSTALOU...



**BULLETIN
MUNICIPAL
N°3
Janvier 2024**

| SOMMAIRE

ACTUALITÉ DE LA COMMUNE

- 1** | Le mot du maire
- 2** | Actualités de la commune
- 3** | Le village

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

- 4** | Budget principal 2023
- 7** | Les délibérations prises lors des dernières séances du conseil municipal
- 9** | Syndicat mixte des eaux du causse de Martel et de la vallée de la Dordogne
- 13** | Le car France services

BIEN VIVRE ENSEMBLE

- 15** | La vie en communauté
- 17** | Le SYDED
- 22** | Le mot des associations de Creysse
- 28** | La recette
- 29** | Notre page d'histoire
- 31** | État civil

ACTUALITÉ DE LA COMMUNE

| LE MOT DU MAIRE



En cette nouvelle année, j'ai une pensée pour notre centenaire, Madame Renée SUBES. Événement fêté mi-octobre à sa résidence d'accueil Pierre Bonhomme de Gramat. J'espère que cette nouvelle centenaire en appellera d'autres et prouve s'il en faut que l'on vit bien dans notre commune.

En 2023, l'association « Le Passe-Temps » a ouvert un bar dans les anciens locaux de l'école. Par les activités proposées, elle crée du lien social sur notre commune. Merci aux bénévoles comme à tous ceux qui s'engagent dans la vie associative.

Après plus de quarante années de service, l'association Bonneterre basée à la Pialraze a mis fin à ses activités. Lors de cette dissolution, deux associations de Creysse ont bénéficié de dons conséquents. Nous en remercions Hélène Carton de Wiart et Madeleine Ternat et les félicitons pour leur engagement. Nous leur souhaitons une bonne et longue retraite parmi nous.

2023 a vu la confirmation de la création d'un cinquième poste d'enseignant pour notre RPI de Saint-Sozy, Mayrac, Meyronne, Lacave et Creysse. Cela implique l'agrandissement du groupe scolaire. Évolution bénéfique pour l'ensemble des communes qui prouve que notre région garde son dynamisme.

Comme tout le monde l'a constaté, les travaux de ravalement de façade côté ouest du bâtiment de la mairie ont commencé. Ils sont dus au besoin de changer les pierres d'encadrement des fenêtres, car elles sont gélives.

La création du site internet communal touche à sa fin grâce au travail de l'agence OCédille, ainsi que de notre élue Gabrielle Andries-Roussel et de notre secrétaire Morgane Podyma. Ce moyen de communication incontournable aujourd'hui nous informera sur la vie et les activités de notre village tout en le diffusant auprès d'un large public.

L'adressage prend forme, il sera opérationnel dans le courant du premier semestre 2024, l'INSEE nous ayant demandé d'attendre la fin de recensement.

Du 18 janvier au 17 février 2024, vous serez sollicités pour le recensement de la population. Celui-ci a lieu tous les 5 ans et conditionne les aides de l'État à notre budget. En effet, le nombre d'habitants est pris en compte dans le calcul de la dotation versée à notre commune. Je vous invite donc à réserver le meilleur accueil à notre agent recenseur Morgane Podyma, qui sera accompagnée de notre élu Francis Follet lors de ses tournées. Si vous avez des questions ou des problèmes de disponibilité, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Au nom du conseil, du personnel communal et en mon nom, je vous souhaite que la nouvelle année soit riche de bonheur et de santé pour chacun d'entre vous.

Guy FLOIRAC

ACTUALITÉS DE LA COMMUNE

LES MANIFESTATIONS À VENIR

Janvier

- Le Passe-temps, **26 janvier**, 15h-23h, inauguration officielle

Février

- Le Passe-temps, **2 février**, à partir de 17h soirée crêpes chandeleur
- Le Passe-temps, **6 février**, 19h quizz français/anglais organisé par l'association la Vallée des Rocs
- Le Passe-temps, **9 février**, 15h Blabla thé et de 17h à 22h ouverture normale
- Le Passe-temps, **10 février**, 15h à 22h journée belote
- Association des retraités, **11 février**, mique à Saint-Michel
- Le Passe-temps, **16 février**, de 17h à 22h ouverture du vendredi
- Le Passe-temps, **23 février**, de 17h à 22h ouverture du vendredi
- Le Passe-temps, **25 février**, 15h après-midi découverte de jeux de société avec Saperlipopette (Martel). Faites découvrir vos jeux favoris ou venez simplement expérimenter ceux proposés.
- Le Passe-temps, **28 février**, 15h atelier mandala

Mars

- Le Passe-temps, **1^{er} mars**, de 17h à 22h ouverture du vendredi
- Le Passe-temps, **8 mars**, 15h Blabla thé et ouverture normale de 17h à 22h
- Le Passe-temps, **15 mars**, de 17h à 22h ouverture du vendredi
- Association de chasse, **16 mars**, 19h30 salle polyvalente, repas annuel de la chasse
- Association des retraités, **17 mars**, couscous ou tajine à Cavagnac
- Le Passe-temps, **20 mars**, 15h atelier déco printemps
- Le Passe-temps, **22 mars**, de 17h à 22h ouverture du vendredi
- Le Passe-temps, **29 mars**, de 17h à 22h ouverture du vendredi

LE VILLAGE

L'ADRESSAGE

Le projet d'adressage arrive enfin à son terme. Comme vous l'avez remarqué, les routes et les rues du village portent maintenant un nom. À l'issue du recensement, le 17 février, les plaques de numéro vous seront attribuées et il vous sera distribué une attestation de modification d'adresse accompagnée d'un document d'information sur les démarches à effectuer. L'adressage confèrera la garantie d'un accès rapide pour les secours et tous les services publics.

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Comme déjà annoncé dans les précédents bulletins, le Plan Communal de Sauvegarde doit être actualisé pour tenir compte des nouvelles adresses et du nouveau plan de découpage de la commune. Cette démarche sera entreprise en priorité début 2024 et **la commune lance dès à présent un appel urgent au volontariat pour les postes de relais de quartier**. Rappelons que ceux-ci ont un rôle fondamental de prévention et transmission d'informations en cas de crise.

LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE



Le site internet de notre commune est désormais accessible à l'adresse suivante :
www.creysse-en-quercy.com

Il reste encore des choses à revoir mais vous pouvez déjà y trouver des renseignements sur les démarches administratives, les comptes-rendus des séances du conseil etc.

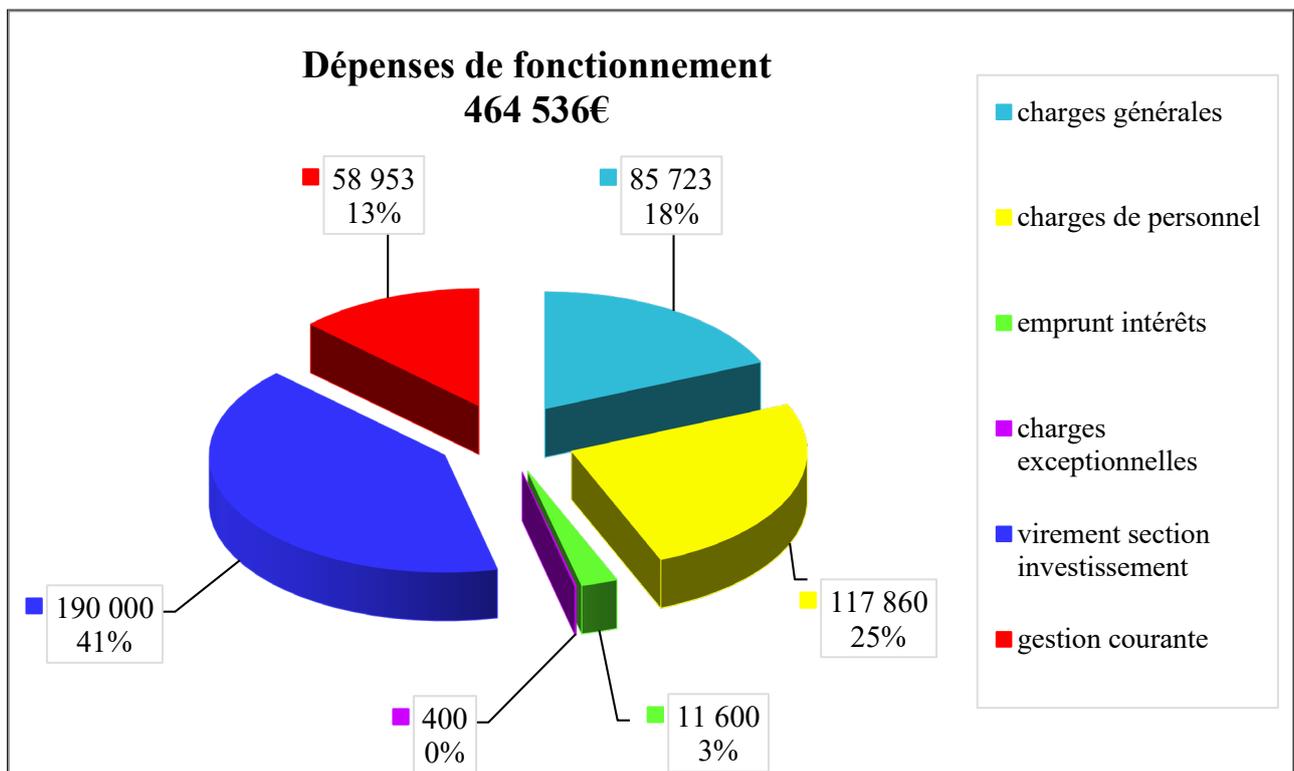
Si vous souhaitez voir apparaître votre activité n'hésitez pas à nous écrire à l'adresse suivante :
mairie.creysse@wanadoo.fr en renseignant :

- le nom de l'activité
- l'adresse et le numéro de téléphone
- l'adresse de votre site internet ou de vos réseaux sociaux si vous le souhaitez

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

BUDGET PRINCIPAL 2023

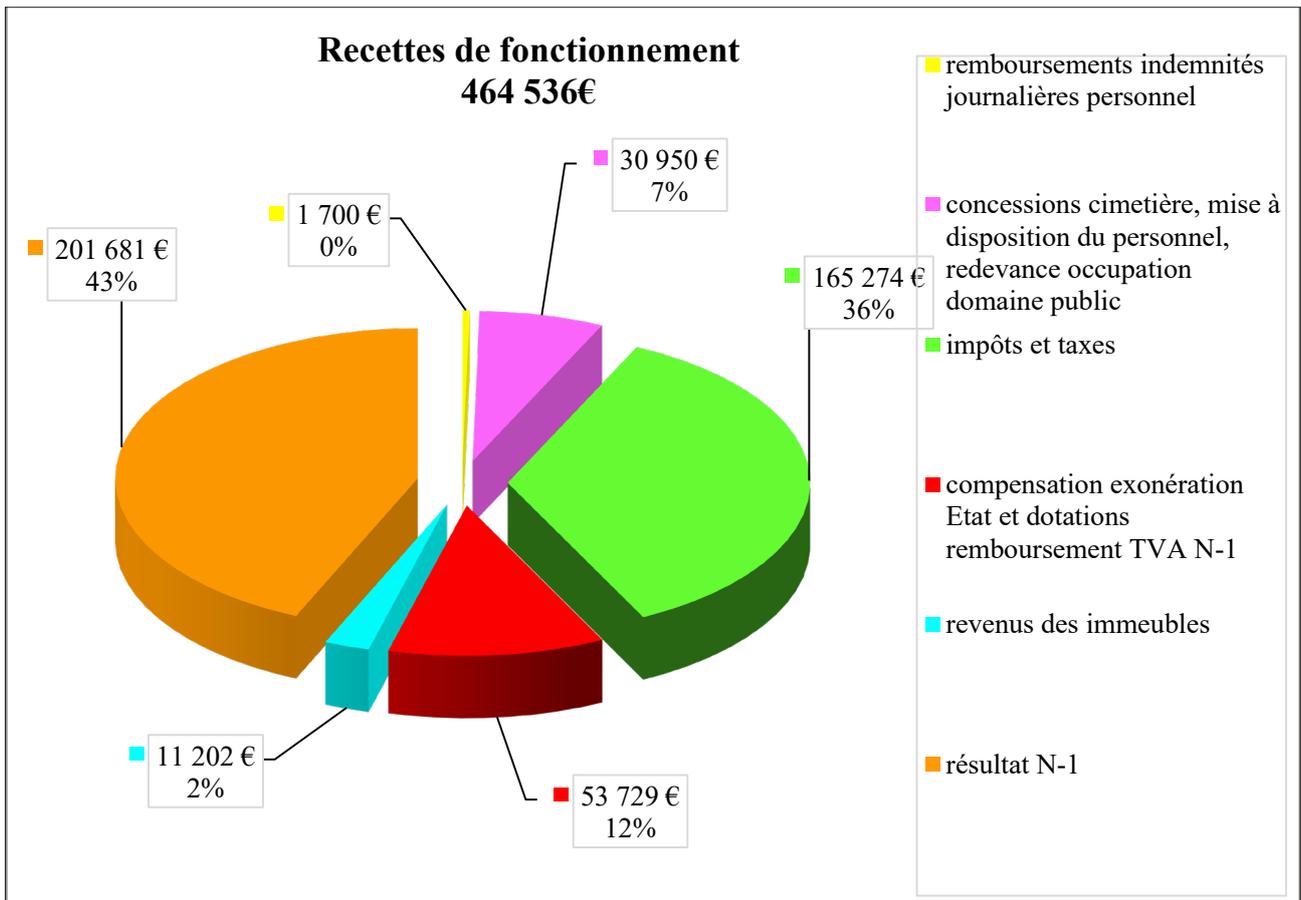
I. FONCTIONNEMENT



Charges générales : eau, électricité, carburant, fournitures diverses, entretien, téléphone, frais postaux

Gestions courantes : subventions aux associations, participation SIVU (1 800€/enfants soit 25 200€) contributions (AMF du Lot), indemnités élus

Financières : intérêts emprunt



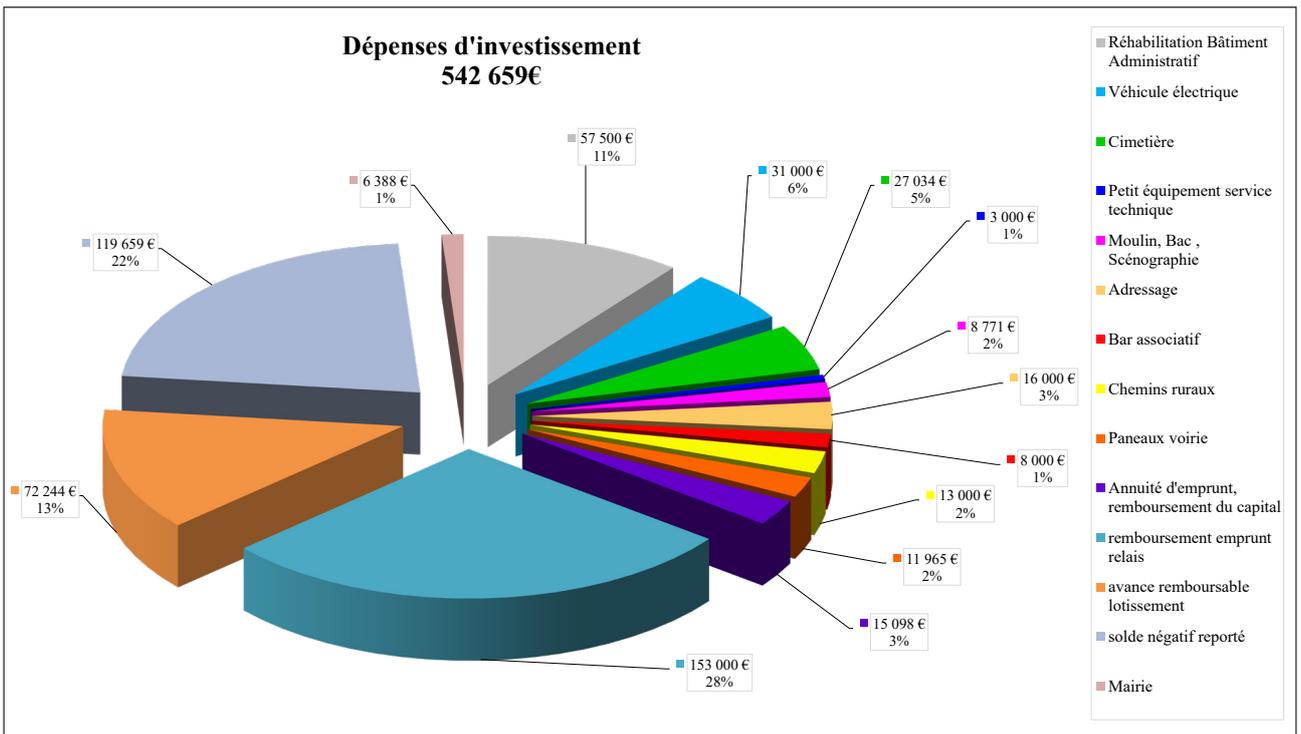
Subventions État : dotations et compensations de l'État

Impôts et taxes : (attribution compensation Cauvaldor, droits de mutation, FPIC)

Taux de la taxe foncière (bâti) : 37,52%

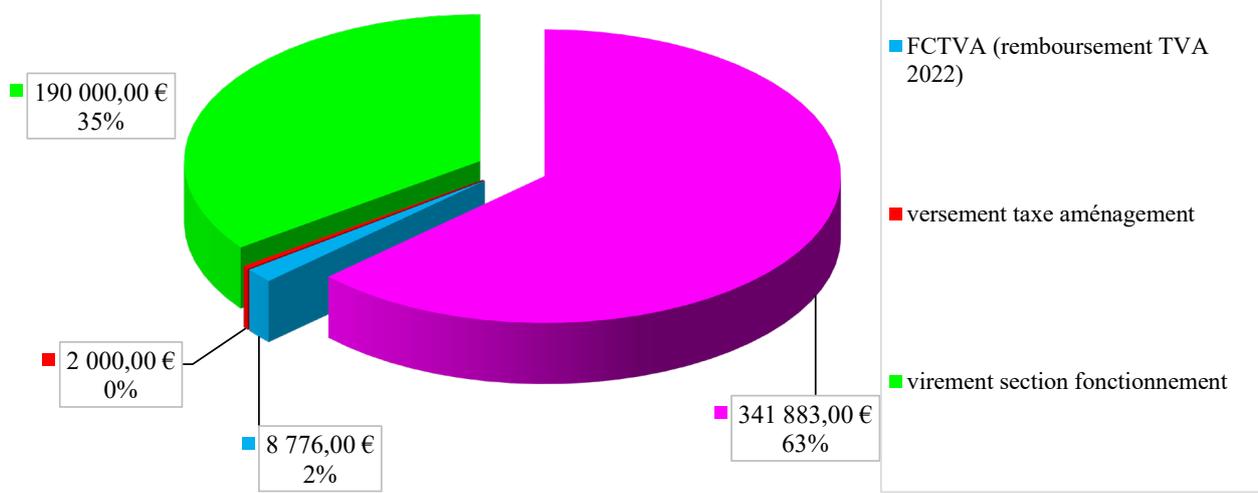
Taux de la taxe foncière (non bâti) : 100,19%

II. INVESTISSEMENT



Emprunts : remboursement du capital de la dette.

Recettes d'investissement 542 659€



| LES DÉLIBÉRATIONS

Compte rendu synthétique des délibérations prises lors des séances du conseil municipal consultables en mairie

SÉANCE DU 26 JANVIER 2023

- Création société publique locale Cauvaldex (anciennement Cauvalor Expansion) pour la réalisation de prestations en faveur du développement économique et touristique
- Adhésion au Comité national d'action sociale

SÉANCE DU 9 MARS 2023

- Demande subvention Fast - plan de financement « acquisition véhicule électrique »
- Demande subvention régionale au titre du dispositif « Éco chèque mobilité collectivités – achat de véhicule électrique/hybride rechargeable/hydrogène » - plan financement
- Modification des statuts SMECMVD
- Projet maillage des sites patrimoniaux - Nomination d'un référent patrimonial

SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

- Vote Compte Financier Unique (CFU) commune 2022 et affectation des résultats
- Vote des taux imposition taxes directes locales
- Vote subventions aux associations 2023
- Approbation budget principal commune 2023
- Vote CFU assainissement 2022 et affectation des résultats
- Tarif assainissement 2023
- Approbation budget assainissement 2023
- Vote CFU lotissement 2022
- Approbation budget lotissement 2023 et affectation des résultats

SÉANCE DU 15 MAI 2023

- Dénomination de voies dans le cadre de l'adressage
- Occupation domaine public/droit de terrasse pour le bar « L'Estancou »
- Mise à disposition du local commercial et licence IV pour le café associatif « Le Passe-Temps »

SÉANCE DU 9 JUIN 2023

- Désignation des délégués du conseil municipal et suppléants en vue des élections sénatoriales

SÉANCE DU 29 JUIN 2023

- Signature convention d'occupation et d'entretien du domaine routier communal/communautaire tripartite veloroutes V87 « La Vagabonde »

- Adhésion au service « RGPD » du Syndicat Mixte Agedi et nomination d'un délégué à la protection des données (DPO)
- Mise à disposition de personnel signature de convention entre la commune de Creysse et Syndicat Mixte Agedi
- Décision Modificative commune n°1 : avance remboursable budget commune au budget annexe assainissement
- Occupation du domaine public/droit de terrasse bar associatif « Le Passe-Temps »

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2023

- Décision modificative commune n°2 : prélèvement fiscalité
- Décision modificative assainissement n°2 : rectification erreur article et réajustement crédits Agence de l'Eau Adour Garonne
- Nomenclature M57, mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement
- Lotissement, signature mandat vente et révision prix de vente
- Modification du temps de travail d'un emploi inférieur ou égal à 10% du temps de travail initial de l'emploi

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

- Élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUI-H) de Cauvaldor : débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) dans sa version débattue en Conseil communautaire du 10.07.2023

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2023

- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022
- Décision modificative lotissement n°1 : réajustement crédits vente lots

SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2023

- Décision modificative commune n°3 : création site internet
- Demande de subvention voyage scolaire sept tours
- Versement prime pouvoir achat exceptionnelle
- Indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Personnel :
**Laurence VITRAC a rejoint l'équipe du
SMECMVD**

Bienvenue à

Laurence VITRAC est en charge de la comptabilité depuis le 19 Juin 2023 en remplacement de Muriel ISSALY qui a choisi de mettre fin à sa mission au SMECMVD à compter du 31 Juillet 2023.

Merci à

Muriel ISSALY pour le travail accompli, notamment son accompagnement lors de la mise en place du SMECMVD.

Travaux 2023

Les travaux terminés :

- Commune de CAVAGNAC : Renouvellement des canalisations d'eau potable - secteur d'Aubiach.
- Commune de GIGNAC : Renouvellement des canalisations d'eau potable - Place de l'Eglise dans le cadre de l'opération cœur de village.
- Commune de GIGNAC : Renforcement de l'alimentation des réservoirs de Falsemoier et Pech des Montagnes – secteur GIGNAC et BORREZE.
- Commune du VIGNON EN QUERCY : Avenue du Docteur Monmont – Route de Brive – les Quatre-Routes du Lot.
- Commune du VIGNON EN QUERCY : Bourg de Cazillac.

Et divers travaux de déplacement de canalisations liés à l'urbanisation.

Les travaux en cours :

Dans le cadre de la réalimentation du Causse de MARTEL, le SMECMVD a démarré :

- La sécurisation du Vignon en Quercy et du Territoire des Eaux du Doux : ces travaux seront terminés au 1^{er} semestre 2024.

- La préparation de la construction des réservoirs à Martel « Croix Rempart » : Novembre 2023.
- Les travaux anticipés pour l'alimentation du réservoir de Gaillard (BALADOU) suite à l'aménagement de la zone de la SOLEV à MARTEL : fin 2023.

Les travaux à venir :

- La sécurisation en eau potable du Causse de FLOIRAC : marché attribué.
- La construction de la nouvelle station des Scourtils à ST DENIS LES MARTEL : marché attribué.
- L'adduction Croix Rempart depuis la station des Scourtils entre ST DENIS LES MARTEL et MARTEL : marché en cours d'attribution.
- Les travaux liés au périmètre de protection des ressources des Scourtils et Scanneaux à SAINT DENIS LES MARTEL.
- La finalisation du périmètre de protection de la ressource du Blagour sur la commune de LACHAPELLE AUZAC.

Et divers travaux de déplacement de canalisations liés à l'urbanisation.

Les partenaires financiers

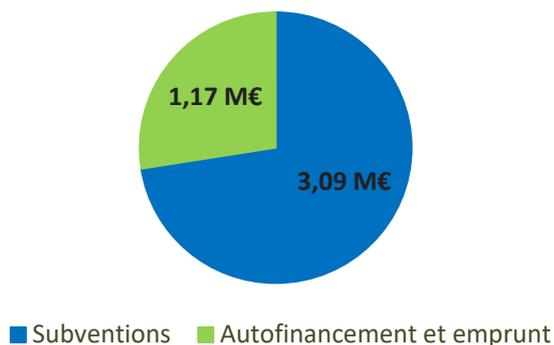
Une date importante : le 14 Novembre 2023 :

Le contrat de projets 2023 – 2028 entre l'Agence de l'Eau Adour Garonne, l'Etat, le Conseil Départemental du Lot et le SMECMVD qui fixe les engagements financiers pour le projet de réalimentation du Causse de Martel a été signé.

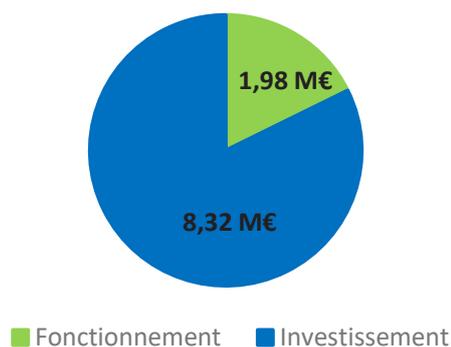


*M. Guillaume CHOISY Directeur Général de l'AEAG – M. J-Luc LABORIE
Président SMECMVD- Mme Claire RAULIN Préfète du Lot
M. Serge RIGAL Président du Département*

Le SMECMVD finance ses projets par autofinancement, subventions et par emprunt. Pour les travaux en cours (Sécurisation des Quatre-Routes Commune du Vignon en Quercy et des Eaux du Doux – Réservoirs de Croix Rempart), la répartition est la suivante :



Budget 2023

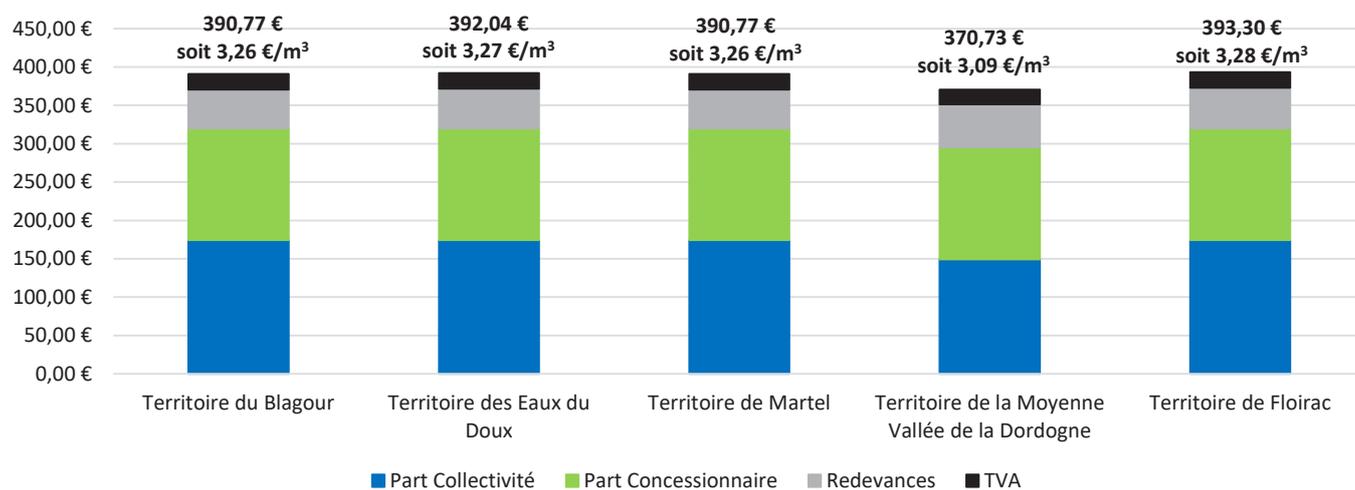


Facturation de l'eau au 1er Janvier 2024 : vers une harmonisation des tarifs

La part syndicale du prix de l'eau a été fixée, à l'unanimité des membres, lors du Conseil Syndical du 16 Novembre 2023. Les consommations d'eau sont facturées par notre concessionnaire du service public de l'eau : la SAUR. Votre facture comprend :

- ✚ la part syndicale, SMECMVD : recettes qui permettent de financer des travaux de réseaux, des ouvrages ...
- ✚ la part concessionnaire, SAUR : recettes pour assurer l'exploitation du réseau
- ✚ les redevances de l'Agence de l'Eau
- ✚ la T.V.A.

Facture 120 m3 TTC par territoire



Retrouvez-nous sur RDV : Avenue de Nassogne à MARTEL (à l'étage du bâtiment de la Maison France Services, ancienne Trésorerie).

Pour toutes questions, vous pouvez nous joindre :

Site Internet : <https://www.smeccmvd.fr/>

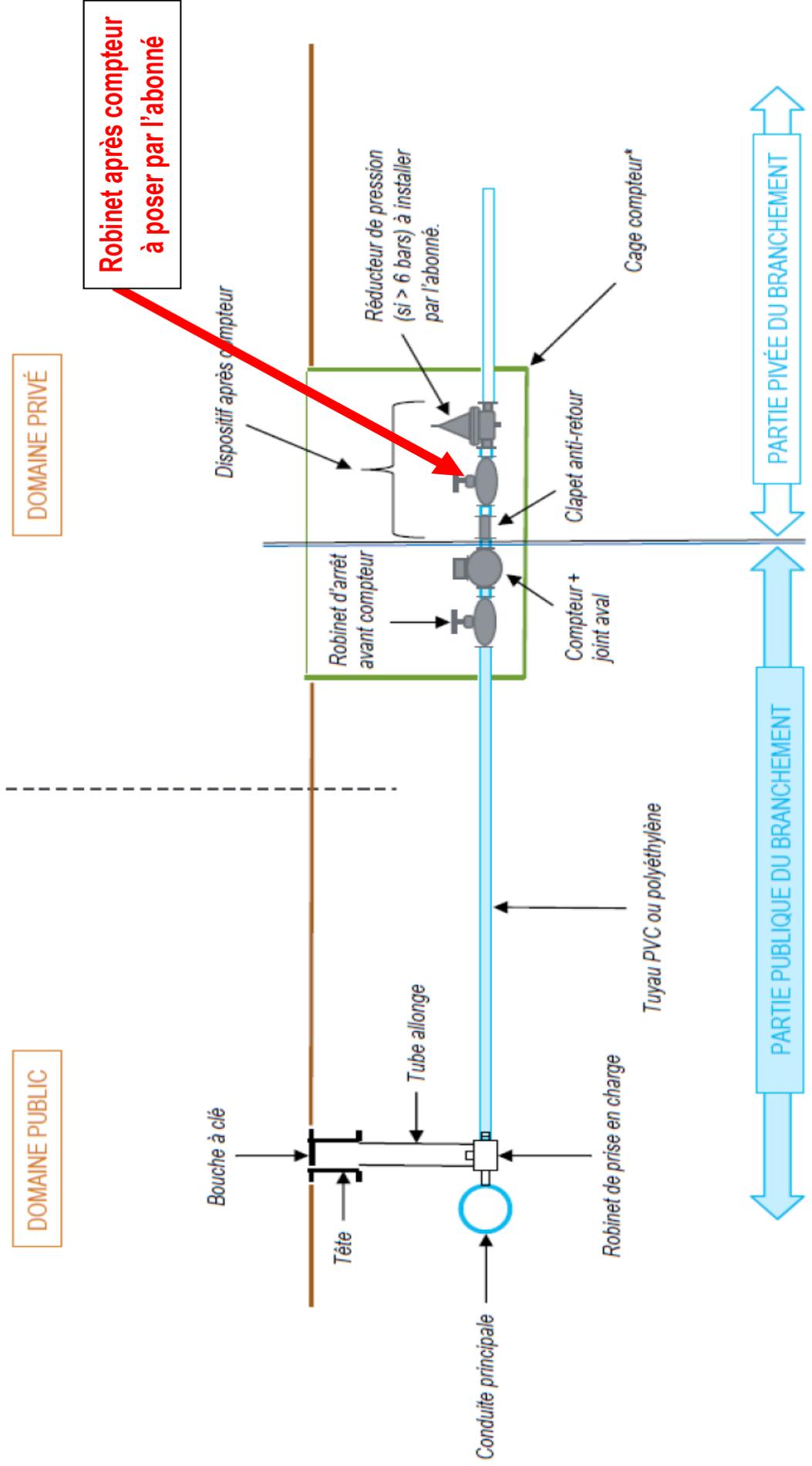
Téléphone : 05 32 26 07 82

Le Président,

Jean-Luc LABORIE

VOTRE BRANCHEMENT D'EAU POTABLE

Le schéma suivant précise les responsabilités de chacun vis-à-vis du branchement et du compteur :



On appelle « branchement » le dispositif qui va de la prise sur la conduite de distribution publique jusqu'au système de comptage. La partie publique du branchement comprend 4 éléments :

- 1°) la prise d'eau sur la conduite de distribution publique, et le robinet de prise d'eau sous bouche à clé ;
- 2°) la canalisation avant compteur située tant en domaine public qu'en domaine privé ;
- 3°) le dispositif d'arrêt (c'est-à-dire un robinet, situé avant compteur), réservé exclusivement au service ;
- 4°) le système de comptage le compteur muni d'un dispositif de protection contre le démontage ;

Votre réseau privé commence au-delà du joint situé après le système de comptage. Le robinet après compteur fait partie de vos installations privées. Le regard abritant le compteur appartient au propriétaire du fonds sur lequel il est implanté.

La SAUR, exploitant du service, est responsable	VOUS êtes responsable
<ul style="list-style-type: none">- De tous les équipements avant le robinet avant compteur- Du robinet avant compteur- Du bon fonctionnement du compteur- Du joint après compteur	<ul style="list-style-type: none">- Du compteur (gel ou casse)- Du robinet après compteur- De tous les équipements après ce robinet

RECOMMANDATIONS

- **Relever régulièrement votre compteur** et ce même en dehors des périodes de relève, notamment lors de la réception d'une facture basée sur une estimation de consommation.
- **Ne pas manipuler le robinet avant compteur** pour couper l'arrivée d'eau, celui-ci est la propriété du service.
- **Installer un robinet après compteur** pour couper l'arrivée d'eau sur vos installations intérieures.
- **En cas d'absence prolongée** : procéder à la fermeture du robinet après compteur et à la purges de vos installations.
- **Ne pas laisser les robinets intérieurs, de purge ou autre ouverts** après la purge des canalisations intérieures.

Emmanuel THAMIE :
06 49 22 13 65
Stéphane MICHEL :
06 49 22 13 64
cardesservicespublics@cauvaldor.fr

Vous souhaitez venir à une permanence ?
Nos conseillers vous accueillent sans rendez-vous
aux dates de passage et aux horaires d'ouverture
dans la commune de votre choix.
Rencontre avec un Défenseur des Droits,
le 2^{ème} lundi après-midi de chaque mois :
contactez-nous pour prendre rendez-vous.

	9h30 à 12h	14h à 17h
LUNDIS	Puybrun : 08/01, 05/02, 04/03, 29/04, 27/05, 24/06	Puybrun : 08/01, 05/02, 04/03, 29/04, 27/05, 24/06
	Vayrac : 22/01, 19/02, 18/03, 15/04, 13/05, 10/06	Vayrac : 22/01, 19/02, 18/03, 15/04, 13/05, 10/06
	Alvignac : 15/01, 29/01, 12/02, 26/02, 11/03, 25/03, 08/04, 22/04, 06/05, 03/06, 17/06	Padirac : 26/02, 17/06 Montvalent : 25/03, 06/05 Gintraac : 15/01, 08/04 Carennac : 29/01, 12/02, 11/03, 22/04, 03/06
MARDIS	Calès : 09/01, 06/02, 05/03, 02/04, 28/05, 25/06	Pinsac : 02/01, 30/01, 27/02, 26/03, 23/04, 21/05, 18/06
	Saint-Sozy : 16/01, 13/02, 12/03, 09/04, 07/05, 04/06	Miers : 09/01, 06/02, 05/03, 02/04, 28/05, 25/06
	Miers : 23/01, 20/02, 19/03, 16/04, 30/04, 14/05, 11/06	Thégra : 16/01, 13/02, 12/03, 09/04, 07/05, 04/06
MERC.	Meyronne : 02/01, 30/01, 27/02, 26/03, 23/04, 21/05, 18/06	Saignes : 03/01, 17/01, 24/01, 31/01, 14/02, 21/02, 28/02, 13/03, 20/03, 27/03, 10/04, 17/04, 24/04, 15/05, 22/05, 05/06, 12/06, 19/06
	Loubressac : 10/01, 07/02, 06/03, 03/04, 29/05, 26/06	Rocamadour : 10/01, 07/02, 06/03, 03/04, 29/05, 26/06
	Flौरac : 04/01, 01/02, 07/03, 04/04, 02/05, 06/06	Tauriac : 17/01, 13/03, 10/04 Lacave : 03/01, 14/02, 27/03, 24/04, 22/05, 19/06
JEUDIS	Flौरac : 04/01, 01/02, 07/03, 04/04, 02/05, 06/06	St-Jean Lagineste : 25/01, 22/02, 21/03, 18/04, 16/05, 13/06
	Couzu : 29/03, 21/06	Vayrac : 04/01, 11/01, 18/01, 01/02, 08/02, 15/02, 29/02, 07/03, 14/03, 28/03, 04/04, 11/04, 25/04, 02/05, 23/05, 30/05, 06/06, 20/06, 27/06
	Carlucet : 05/01, 02/02, 01/03, 26/04, 24/05	Tauriac : 16/02, 10/05, 07/06
VENDR.	Meyrinhac-Lentour : 19/01, 16/02, 15/03, 12/04, 10/05, 07/06	
	Le Bastit : 26/01, 23/02, 22/03, 19/04, 17/05, 14/06	

Ces horaires sont susceptibles d'être modifiées exceptionnellement, en ayant prévenu votre mairie au préalable.

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?

FORMATION, EMPLOI, RETRAITE 		SANTÉ
	ÉTAT CIVIL ET FAMILLE 	
JUSTICE 	BUDGET 	LOGEMENT, MOBILITÉ ET COURRIER

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches au quotidien.



planning passage du car :
janvier à juin 2024

BIEN VIVRE ENSEMBLE

LA VIE EN COMMUNAUTÉ

Numéros utiles :

Maison de services au public Martel : 05 65 37 30 03
Service des impôts des particuliers - Gourdon : 05 65 27 54 09
Cauvaldor pôle urbanisme Vayrac : 05 65 32 03 07
Cauvaldor siège administratif Souillac : 05 65 27 02 10
Gendarmerie de Martel : 05 65 37 30 17
Centre hospitalier de Brive 05 55 92 60 00
Centre hospitalier de Saint-Céré : 05 65 10 40 00
Maison des Solidarités départementales - Souillac : 05 65 53 47 30
Sida info service : 0 800 840 800
Alcooliques Anonymes : 05 65 22 31 43 ou 113



Violences Femmes Info
numéro d'aide et d'écoute
anonyme et gratuit
accessible 24h/24 et 7j/7



ArretonsLesViolences.gouv.fr
pour effectuer un signalement
en ligne, anonyme et gratuit
ce tchat est accessible 24h/24 et 7j/7.



Numéros en cas d'urgence
par téléphone ou par SMS
aux numéros gratuits

Pour contacter les
forces de sécurité



En cas de
besoin
d'hébergement
urgent

Déchetteries :

Pour rappel vous pouvez vous rendre dans toutes les déchetteries dépendant du SYDED du Lot.

Déchetterie de Martel

05 65 27 19 42
Horaires d'ouverture
Mardi et Vendredi de 14h00 à 18h00
Mercredi, Jeudi et Samedi de 9h00 à 12h00
Tel : 05 65 27 19 42

Déchetterie de Souillac

05 65 37 08 22
Horaires d'ouverture
Lundi et jeudi : 14h 18h
Mardi, mercredi et vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00
Samedi 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00
Tel : 05 65 37 08 22

Déchetterie de Vayrac :

05 65 32 66 21

Horaires d'ouverture :

Lundi et mercredi 14h00 à 18h00

Mardi, jeudi et vendredi 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Samedi 14h00 à 17h00

Les encombrants doivent être déposés en déchetterie et non devant les containers municipaux.

Nous vous rappelons que lorsque vous achetez de l'électroménager le vendeur est tenu de reprendre gratuitement votre ancien appareil (certaines enseignes en reprennent même deux pour un acheté).

Un service de proximité :

la déchetterie



DÉCHETS VOLUMINEUX OU TOXIQUES



Textiles



Métaux :
ferreux et non ferreux



Végétaux :
tonte de pelouse, feuilles,
élagage d'arbres



Encombrants :
matelas, meubles...



*Ces déchets ne doivent pas
être déposés à l'intérieur
ou à côté des conteneurs.
Merci !*



Déchets toxiques :
piles, peintures, solvants...



Batteries



Huiles :
moteur, alimentaires



DEEE
Déchets d'Equipements Electriques
et Electroniques

Mais aussi :

■ Verre

■ Cartouches d'encre

■ CD/DVD

■ Radiographies

■ Pneus

■ Déchets de soins piquants (seringues) dans les boîtes sécurisées prévues à cet effet (renseignements à la déchetterie)

Nuisances sonores :

Arrêté Prefectoral du 2 décembre 2009, article 10, section 6 : Bruit dans les propriétés privées

Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes mesures afin que les activités domestiques, de bricolage ou de jardinage réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse (liste non limitative) ne soient pas cause de gêne au voisinage.

À cet effet, ces travaux (des particuliers) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

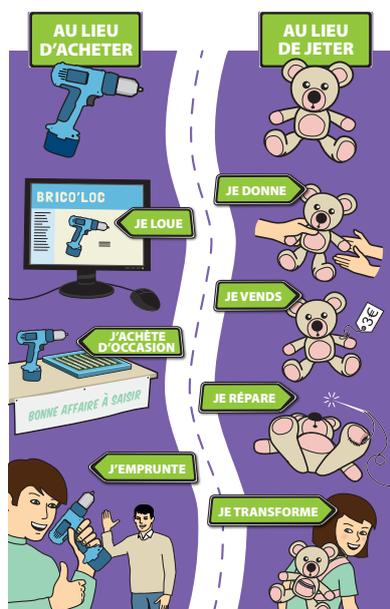
les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h

les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

JETONS MOINS AVANT TOUT !

LES OBJETS EN BON ÉTAT OÙ RÉPARABLES



Le Syded installe sur certaines déchèteries **un conteneur destiné aux objets en bon état** dès lors qu'un partenariat est possible avec une association en capacité de les gérer.

Les déchèteries équipées sont celles de Capdenac-Gare, Cahors, Gourdon, Puy-l'Évêque et Vayrac.
- Vérifiez cette liste sur syded-lot.fr ou au 05 65 21 61 62 -

LES TEXTILES VÊTEMENTS, LINGE DE MAISON, CHAUSSURES

(même usés, tachés ou déchirés)



Vêtements :
Tous vêtements et sous-vêtements



Chaussures :
Baskets, bottes, sandales...



Linge de maison :
Serviettes, torchons, rideaux, draps, plaids, coussins...



Maroquinerie :
Ceintures, sacs à main...

Les dons sont à déposer dans les **bornes à textiles** installées dans l'espace public (rues, places, parkings) et sur les 29 déchèteries du Syded. Vous pouvez aussi les apporter directement à des associations solidaires.
Pour trouver le point d'apport le plus proche : textiles.syded-lot.fr

TRIONS MIEUX LES DÉCHETS

TOUS LES E

Les emballages : on les achète

CEUX EN VERRE :



UNIQUEMENT
les bouteilles, pots et bocaux
sans bouchon ni couvercle



INFO TRI
05 65 21 61 62

www.syded-lot.fr

www.consignesdetri.fr

ET LES AUTRES :



Barquettes...



Pots, boîte



Briques et boîtes...



Canettes, boi



Quelques précisions :

Ne déposez rien qui puisse blesser un agent de tri (verres cassés, objets tranchants...)
Ne dégradez pas les conditions de travail des agents (papiers, serviettes hygiéniques, lingettes, mouchoirs, essuie-tout...)

Il faut bien vider les emballages, mais il est inutile de les laver.
Aplatissez les gros cartons pour éviter l'encombrement du

RECYCLABLES DU QUOTIDIEN

MBALLAGES

Le plein, on les recycle vides !



s...

Bouteilles, flacons et tubes...

Sachets, films...

Cales d'emballage...



Contenants de conserve, aérosols...

+ LES PAPIERS "LECTURE"



Journaux, revues, prospectus, enveloppes, feuilles...

+ LES PETITS MÉTALLIQUES



Couvercles, bouchons...



Dosettes de café, thé...



Portions vides individuelles



Blisters vides de médicaments



Opercules



Feuilles aluminium froissées



Bougies chauffe-plats



Pas de piles

DANGER RISQUES INCENDIES

Les **piles**, les **accumulateurs** et les **objets rechargeables** doivent être impérativement déposés dans les contenants spécifiques présents à l'entrée des magasins ou à la déchèterie. Ces objets contiennent du lithium qui peut provoquer des incendies (y compris dans votre poubelle).



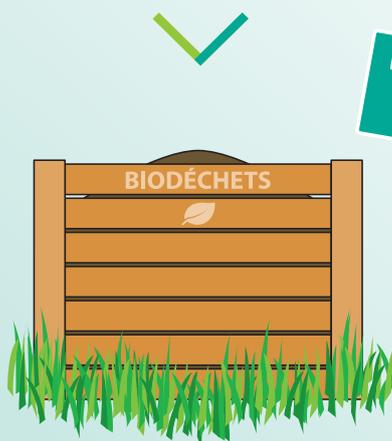
(seringue, seringues, seringues...)
en déposant des couches,
Ils ne sont pas recyclables.
/er.
I bac de tri.

JETONS MOINS EN COMPOSTANT

DÉCHETS DE CUISINE ET DE JARDIN

Équilibrez votre compost avec autant de matières humides que de matières sèches.

Matières humides			Matières sèches
 Légumes cuits	 Épluchures de fruits et légumes	 Légumes crus	 Fleurs fanées
 Filtres et marc de café, sachets de thé	 Céréales, pâtes, riz	 Coquilles d'œufs	 Feuilles mortes, paille, foin...
 Agrumes	 Petits morceaux de pain	 Mouchoirs en papier et essuie-tout	 Copeaux de bois, brindilles broyées
			 Coquilles de noix



TOUS prêts à COMPOSTER!

À partir du 1^{er} janvier 2024
le compostage est l'affaire de TOUS!

(Droit européen et loi antigaspillage de 2020)

Bon à savoir :

Le compostage permet de réduire d'1/3 les quantités de déchets résiduels jetés dans le sac noir!

Le compost peut aussi se faire en tas, sans l'utilisation d'un composteur.

Il est possible d'acquérir un kit de compostage à 20 euros auprès du Syded du Lot Rens. 05 65 21 54 30

Vous pouvez aussi obtenir un bon de réduction de 30 euros pour l'achat d'un lombricomposteur sur syded-lot.fr

TRIONS MIEUX À LA DÉCHÈTERIE



LES DÉCHETS VOLUMINEUX ET/OU DANGEREUX

La déchèterie vous permet de **TRIER** les déchets trop **VOLUMINEUX** pour votre poubelle et/ou **DANGEREUX** pour la santé et l'environnement.

Ils pourront ainsi être expédiés vers des filières adaptées pour leur **DÉPOLLUTION** et leur **VALORISATION**.



VOLUMINEUX

- ✓ Appareils électriques
- ✓ Batteries, piles
- ✓ Bois traité
- ✓ Cartons vides
- ✓ Cartouches d'encre
- ✓ DASRI : déchets de soins piquants (autotraitement)
- ✓ Emballages souillés de produits toxiques

ET/OU

- ✓ Films (autour des palettes)
- ✓ Gravats
- ✓ Huiles et filtres moteur
- ✓ Huiles et graisses alimentaires
- ✓ Lampes (fluocompactes, leds...)
- ✓ Métaux
- ✓ Mobilier
- ✓ Palettes, cagettes
- ✓ Plâtre

DANGEREUX

- ✓ Pneus (auto/moto sans jantes)
- ✓ Produits toxiques (peintures, aérosols, solvants, chlore...)
- ✓ Radiographies
- ✓ Textiles propres
- ✓ Végétaux (branches)
- ✓ Verre
- ✓ "Autres" : déchets volumineux non dangereux sans filière de valorisation

- Liste susceptible d'évoluer dans le temps et selon la configuration des déchèteries -



Aidez-vous de cette liste pour classer vos déchets avant de les apporter à la déchèterie.



Piles, lampes, cartouches d'encre, bouteilles de gaz, extincteurs, mobilier et électroménager : vous avez l'opportunité, soit de les déposer dans des bornes spécifiques à l'entrée de certains magasins, soit de les faire récupérer gratuitement par le commerce (même en ligne) lors d'un achat de remplacement.

INFO TRI

05 65 21 61 62
www.syded-lot.fr

Certains déchets sont interdits en déchèterie.

En cas de doute, consultez le site du Syded ou appelez le service INFO TRI



LE MOT DES ASSOCIATIONS DE CREYSSE



Autour du Cacrey 2023 une année bien remplie !

Incontestablement, notre année 2023 a été un réel succès, marquée par notre rôle, tant dans la transmission du patrimoine du village, que pour la notoriété de notre association.

Nous avons en effet réalisé de nombreuses manifestations qui ont rassemblé plus de 1400 participants !

D'abord, nos **5 expositions** ont, à elles toutes, reçu 1098 visiteurs qui ont manifesté de grandes marques de satisfaction. Rappelons-les : « Notre village, vu par les Peintres Creyssinois-e-s », « Les Poupées de Sophie », « La Rivière Espérance, autour de Creysse en Quercy », « La culture du tabac, comme je m'en souviens », et enfin « Roger Bories, un coiffeur... Pénible »



Ensuite, 4 conférences ont accueilli 131 auditeurs curieux et participatifs : « Les Sentiers de Creysse », « Les Monnaies racontent la Vicomté de Turenne », « La culture du tabac, comme je m'en souviens » et, grâce à Michel Lorblanchet, préhistorien au CNRS (photo ci-contre) « Pêcheurs de la Dordogne ».

Nos « **Écoutes musicales** » ont enchanté 85 auditeurs, mélomanes attentifs et fidèles. Bravo Catherine, et merci pour cette persévérance et la qualité de la programmation !

Quant à nos incontournables « **Journées européennes du Patrimoine** », elles ont permis à 49 participants, en général des environs, de faire connaissance avec notre histoire et notre architecture.

Saluons aussi **nos 53 amis Creyssois**, venus de notre voisine homonyme en Dordogne faire connaissance avec notre histoire et apprécier la visite guidée. Normalement, visite retour le 15 juin. Nous en saurons bientôt plus.

Alors, merci à tous pour votre soutien, et, forts de la confiance de nos 70 adhérents, nombre de fidèles encore jamais atteint, rendez-vous pour 2024 !

Et n'oubliez pas : seules vos adhésions actives nous permettront de poursuivre notre ambitieuse mission. Alors rejoignez-nous en adhérent (cotisation 10€) et en nous aidant à la préparation de nos futures actions : nous avons besoin, pour persévérer dans nos efforts, de tous vos bras, jambes et têtes !

Vos contacts :
Président : Bernard Rayjal au 06 81 82 14 31
Trésorière : Nicole Saurie au 06 24 19 88 92
Secrétaire : James Didio au 06 95 31 21 03
Messagerie de l'association : autourducacrey46600@gmail.com

Nos prévisions pour 2024
(sous réserve de confirmation)

Expositions

Du 12 juillet au 21 juillet 2024 = « Creysse, inspiratrice de peintres ». Reproductions photographiques d'œuvres de peintres. Ces œuvres, toutes détenues par des habitants, témoignent de l'intérêt des artistes pour notre village. Faites-nous savoir si vous permettez que les œuvres que vous posséderiez (peintures, aquarelles, dessins) soient photographiées de manière anonyme, afin de compléter notre projet. Il en manque encore pour avoir une présentation consistante ! Au Moulin du Bourg. Pilote : James Didio

Du 2 août au 11 août 2024 = « La vie au travail, à Creysse au 20^{ème} siècle ». Exposition photographique commentée de la vie au travail au siècle dernier : artisans, commerçants, activités agricoles et autres métiers... Elle prolonge le positionnement des métiers présenté sur la table au Moulin du Bourg. Faites-nous part de photos ou documents que vous posséderiez, afin de compléter notre projet et lui donner des témoignages locaux familiaux précieux pour la transmission de notre patrimoine. Au Moulin du Bourg. Pilote James Didio.

Du 24 août au 1^{er} septembre 2024 = « Nos jardins de la graine à l'assiette » Le cycle de la vie végétale est présenté à tous, grand et petit, à partir de documents pédagogiques, réalisés par le SEMAE. Au Moulin du Bourg Pilote Bernard Rayjal.

Vous pourrez retrouver l'exposition philatélique de 2022, « **La rivière Espérance, du Bec d'Ambès au Puy-de-Sancy** », prêtée à la « Fête du Timbre 2024 » (Fédération française des Associations Philatéliques de France). Cette manifestation nationale, déclinée par département, se tiendra les 9 et 10 mars 2024 à Saint-Céré, aux Tours de Saint-Laurent. Pilote James Didio.

Spectacle inédit : Son et Lumière au Château vieux

Le 23 juillet 2024, en soirée, grands et petits enfants assisteront à une grande première à Creysse : un spectacle « son et lumière » par l'illumination des tours et de la façade ouest du Château vieux. Elle sera accompagnée, grâce à des artistes, de musique médiévale, d'un récit historique en relation avec Creysse, le tout prolongé par un autre conte ou histoire..... Pilote Bernard Rayjal



Écoutes musicales

Les « Écoutes Musicales » vous seront à nouveau proposées régulièrement. Un moment original de sérénité, de pédagogie et d'amitié. Les lieux seront précisés à mesure de leur organisation. Pilote Catherine Renaud

Journées européenne du Patrimoine

21 et 22 septembre : les visites guidées du Village seront renouvelées. Le programme complet sera établi en cours d'année. Pilote : bureau de l'association.

L'association de chasse de Creysse

L'association de chasse de Creysse a été créée le 13 septembre 1936. Elle est constituée d'une vingtaine de personnes habitant majoritairement sur la commune de Creysse.

Sa structure est la suivante :

- Président Antony Martinez
- Vice-président Grégory Foirac
- Trésorier Jean-Thierry Boix
- Secrétaire Cyril Boix

L'association a pour but de réguler les différentes espèces chassables pour éviter les dégâts sur les cultures ou bien les pelouses des jardins mais aussi sur les différents troupeaux d'animaux. Elle intervient sur une surface de 590 hectares signée par les différents propriétaires. Elle participe aussi à des missions de réintroduction du lapin par exemple comme ça a été le cas au mois de mars dernier.

Vous êtes conviés à notre traditionnel repas qui se tiendra le 16 mars à partir de 19h30 à la salle polyvalente.

Pour information : si vous trouvez des cartouches de chasse chez vous, vous pouvez les apporter au président de l'association qui prendra en charge le recyclage. Pour rappel : toutes les armes doivent être déclarées ou ramennées en gendarmerie.

En cas de problème liés à la chasse monsieur Anthony Martinez reste à votre disposition au 06 82 17 19 94.



L'esprit festif est à Creysse, qu'on se le dise !

Chacune de nos manifestations cette année a été un véritable succès et c'est grâce à vous tous. Merci aux habitants de Creysse, pour votre présence, vos sourires et vos encouragements qui nous donnent l'envie de nous dépasser...

Merci à l'équipe de la mairie pour votre accompagnement et votre soutien...

Et enfin un immense merci à tous nos bénévoles. Grâce à votre enthousiasme, votre dévouement et votre énergie, vous rendez chaque fête inoubliable...

Pour 2024 nous serons toujours présents alors préparez-vous à danser, rire et festoyer.

A très bientôt, et meilleurs vœux

Emmanuelle et toute l'équipe du comité des fêtes.

Les membres du Bureau :

Emmanuelle GONTARD | Présidente - 06 78 11 55 18

Isabelle PARISOT | Secrétaire - 06 87 69 21 61

Jean-Pierre BAULT | Trésorier - 06 37 93 87 18

Nos prévisions pour 2024 (sous réserve de MODIFICATION)

19 mai : Festi'Creysse, marché artisanal, animations, concerts
22 juin : Brocante, fête des voisins, fête de la musique
18 juillet : marché gourmand
10 et 11 août : fête votive
08 septembre : vide-greniers
29 septembre : fête des plantes.

Café associatif

Le Passe-Temps

Creysse-en-Quercy

Depuis son ouverture le 7 juillet 2023, le café associatif « Le Passe-Temps », géré par l'association de bénévoles du même nom, a suscité un intérêt croissant parmi les habitants de Creysse. Pendant la saison estivale, il a accueilli de nombreux touristes. De juillet à septembre il a ainsi été vendu environ 1500 consommations !

Pendant la coupe du monde de rugby, de fervents supporters ou simples amateurs sont venus y partager leurs émotions.

Plusieurs activités ont été mises en place pour la saison hivernale, telles qu'un tournoi de belote, de tarot, des initiations aux jeux, un après-midi blabla thé et pour les plus petits ateliers de lampions ou de décorations de Noël. Un quizz franco-anglais y est proposé mensuellement par « La Vallée des Rocs » et le « Passe-Temps » accueille les associations de la commune pour leurs réunions.

Enfin, rappelons que vous pouvez venir faire un cours de Qi Gong le vendredi matin avec Anne-Claire Spina.

En dehors des activités, le Café est ouvert tous les vendredis soir de 17h à 22h.

En 2024, nous souhaiterions élargir le cercle de bénévoles de l'association et ainsi conforter la pérennité de ce lieu d'échange et de convivialité, en toute décontraction et amitié.

Si vous souhaitez organiser des événements ou activités au café n'hésitez pas à nous contacter. Le Passe-Temps a besoin de vous et ne vivra pas sans vous !

Pour votre information, une inauguration officielle est programmée le 26 janvier 2024 à partir de 17h. Réservez la date dès à présent pour vivre une soirée inoubliable !

lepassetemps46@gmail.com
instagram : @passetempscreysse46
facebook : @lepassetemps46

**ASSOCIATION COMMUNALE DES RETRAITÉS DE CREYSSE
46600 CREYSSE**

45 personnes sont adhérentes et présentes, pour la plupart, lors des manifestations.

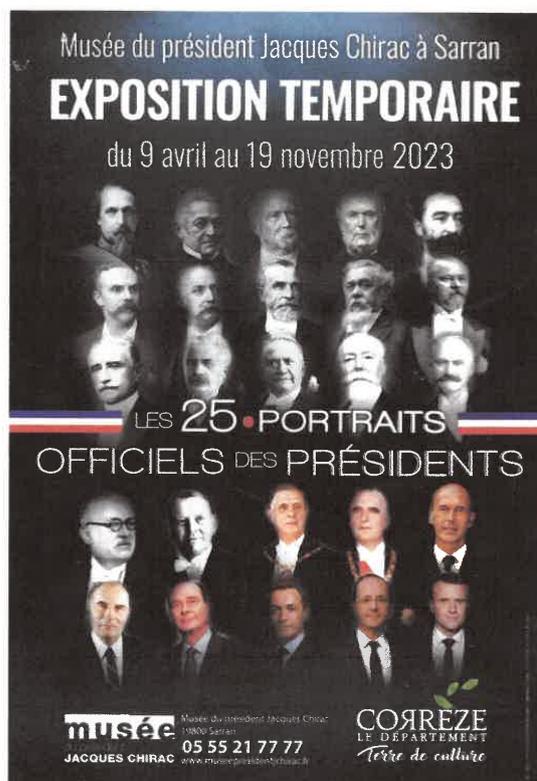
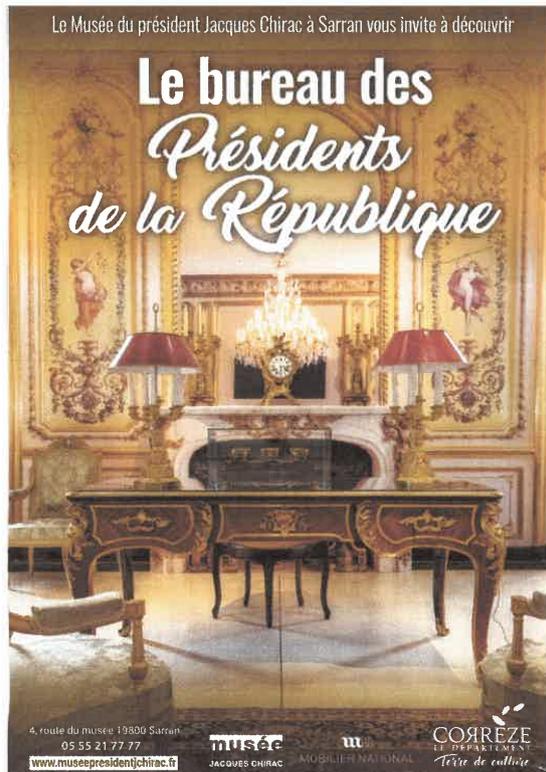
Le bureau rappelle les journées organisées pour des repas ou des sorties en 2023 :

- 11 janvier assemblée générale
- 16 mars repas au Chant du coq
- 14 avril loto des fleurs et légumes
- 11 juin repas à Masclat
- 20 septembre musée Chirac et maison du Moyen-Âge à Égletons
- 14 octobre repas à l'Auberge de l'île
- 17 décembre repas de fin d'année

Prévisions pour 2024 :

- 28 janvier assemblée générale
- 11 février mique à st Michel
- 17 mars couscous ou tajine à Cavagnac

Le bureau





Le bac a encore connu un bel été même si cette année la mise en service a été tardive en raison du haut niveau de la Dordogne.

De juin à octobre, près de 800 personnes ont traversé, majoritairement des randonneurs. Cela renforce l'attractivité des chemins pédestres de notre territoire.

L'équipe compte à ce jour 6 capitaines et 6 matelots.

Le bateau et les pontons sont en dépôt au hangar communal, ils reprennent du service au printemps.

Nous vous attendons encore nombreux pour cette nouvelle saison!

Composition du bureau :

Président : Pierre Circal

Trésorière : Martine Bournet

Secrétaire : Morgane Podyma

Contact : bac.creysse@gmail.com

RECETTE

CREVETTES SAUTÉES, RIZ AUX HERBES ET SALSA SUCRÉE-SALÉE



Pour 4 personnes

Préparation : 35 mn

Cuisson : 15 mn Repos : 10 mn

500 g de grosses crevettes ou gambas crues fraîches (ou surgelées), 1 citron vert bio, 1 gousse d'ail pelée, dégermée et hachée, huile d'olive, sel et poivre.

Pour le riz aux herbes : 200 g de riz long grain, 1 petite botte de coriandre, quelques brins de menthe, 1 gousse d'ail pelée et dégermée, 1 feuille de laurier, 1/2 c à café de sel.

Pour la salsa : 1/4 d'ananas, 1 petite tomate, 1 piment jalapeno, 1/4 d'oignon rouge, 1 petite botte de coriandre.

Prélevez le zeste du citron vert puis pressez son jus.

La salsa : coupez tous les ingrédients en brunoise et ciselez la coriandre. Mélangez-les dans un grand bol avec le jus du citron vert et réservez.

Le riz aux herbes : faites chauffer 1 c à soupe d'huile d'olive dans une casserole, ajoutez le riz et le sel puis narez le riz en le remuant pendant 2 mn à feu moyen ; ajoutez 35 cl d'eau, le zeste du citron vert et le laurier, couvrez et portez à ébullition ; sans enlever le couvercle, baissez le feu au minimum et laissez cuire encore 7 mn. Eteignez le feu et laissez reposer dans la casserole couverte encore 10 mn.

Mixez la coriandre et la menthe effeuillées avec la gousse d'ail et 1 c à soupe d'huile d'olive. Ajoutez un peu d'eau si nécessaire pour obtenir un mélange lisse.

Otez la feuille de laurier et aérez le riz délicatement avec une spatule. Incorporez-y le mélange d'herbes et réservez.

Décortiquez les crevettes et ôtez la veine noire. Dans une poêle ou un wok bien chaud, versez un peu d'huile et ajoutez l'ail. Faites le revenir 30 sec en remuant puis ajoutez les crevettes. Faites-les sauter jusqu'à ce qu'elles changent de couleur. Salez, poivrez et servez avec la salsa et le riz aux herbes.

NOTRE PAGE D'HISTOIRE

Des Amérindiens dans le Quercy (1829-1830)

Le film de martin Scorsese, *Killers of the Flower Moon*, inspiré d'un ouvrage de David Grann paru en 2017, a attiré l'attention sur le sort malheureux des Amérindiens de la tribu des Osages en Oklahoma : nombre d'entre eux furent assassinés dans les années 1920, après que des gisements de pétrole aient été trouvés sur leur terre.

On connaît moins l'histoire extraordinaire de trois Amérindiens appartenant à cette tribu, qui arrivèrent, épuisés, à Montauban, dans le Bas-Quercy¹, au terme d'un incroyable périple en novembre 1829.

J'ai découvert cette histoire à l'occasion de la projection d'un film documentaire, réalisé par Francis Fourcou², intitulé *Un pont au-dessus de l'océan*, qui a été projeté au cinéma L'Uxello à Vayrac le 24 novembre dernier.

C'est un professeur de Montauban, Jean-Claude Drouilhet qui a fait resurgir cet épisode oublié en 1987. Il a créé en 1989 une association Oklahoma-Occitania pour organiser des échanges culturels avec le comté d'Osage, qui porte le nom de cette tribu indienne dans l'État d'Oklahoma. La ville a mis en place en 1999 un jumelage avec celle de Pawhusca, le siège du comté. Quand on arrive à Montauban par l'autoroute, on peut voir, à la sortie Sapiac, un rond-point appelé « Rond des Osages » où se dressent, depuis 1992, trois sculptures métalliques de couleur, bleu, rouge et jaune, plantées au milieu des pins rappelant cette histoire. Quand Montauban accueille aujourd'hui des délégations d'Osages dans la cadre d'échanges réguliers, la visite commence par une marche sur le Pont vieux pour commémorer l'arrivée des trois Osages dans la ville en passant par ce pont.

Mais quelle est donc plus précisément cette histoire qui date de près de deux siècles?

Pour bien la comprendre, il faut remonter beaucoup plus loin en arrière, jusqu'au XVII^e siècle. En 1673, les Français Louis Jolliet et Jacques Marquette commencèrent l'exploration du fleuve Mississippi. Neuf ans plus tard, Cavelier de La Salle acheva cette exploration et prit possession des territoires le long de son trajet, au nom du roi Louis XIV. Ils furent baptisés Louisiane en l'honneur de ce roi³. Plusieurs tribus indiennes vivaient sur ces terres, parmi lesquelles celles des Osages, dans une région située au sud du Missouri, région parcourue par les trappeurs français et où furent édifiés des forts coloniaux. Des liens se sont noués avec les Osages, notamment pour le commerce des fourrures. Étienne de Veniard, sieur de Bourgmont, « commandant de la rivière Missouri », conduisit même une délégation d'Osages en France où il leur fit visiter Versailles. Ils chassèrent même avec Louis XV et assistèrent à un opéra. Mais le 30 avril 1803, le Consul à vie, Napoléon Bonaparte, vendit la Louisiane aux États-Unis. Malgré cette vente, des liens, notamment commerciaux, avec des Français établis sur place se poursuivirent.

¹ Le sud du Quercy, dont la ville principale était Montauban, fit partie du département du Lot jusqu'à ce que Napoléon prenne un décret qui l'en a détaché pour créer celui du Tarn-et-Garonne en 1808.

² Francis Fourcou avait déjà réalisé un film, tourné en partie à Martel, Laurette 1942. Ce film, sorti dans les salles en 2016, racontait l'histoire d'une jeune fille Laurette Monet, engagée dans la Cimade, une organisation humanitaire protestante, qui apporta secours et réconfort aux Juifs internés dans le camp du Récébédou, au sud de Toulouse, au moment des grandes rafles opérées par le régime de Vichy.

³ L'État de Louisiane actuel dans le sud des États-Unis ne représente qu'une infime partie de ces immenses territoires qui allaient des Grands Lacs au golfe du Mexique.

C'est dans ce contexte qu'il faut resituer l'incroyable odyssée de six Osages en France et en Europe, qui commença en 1827⁴. Au début de cette année-là, un petit groupe d'Osages se mit en tête de traverser la « grande Eau » pour découvrir la France et y vendre leurs pelleteries. Ils s'embarquèrent, mais ils firent naufrage dans les rapides du Missouri. Ils ne furent que six, quatre hommes et deux femmes, à poursuivre l'aventure. Arrivés à Saint-Louis, les six Osages rencontrèrent David Delaunay, un commerçant français, qui, cherchant à en profiter pour gagner de l'argent, les embarqua à la Nouvelle-Orléans sur un brick, le New England, pour traverser l'Atlantique. Ils arrivèrent au Havre le 27 juillet 1827. Les Havrais qui avaient été prévenus par un bateau qui les précédaient, leur firent un accueil triomphal. 40 000 personnes étaient dans le port, sur les balcons et sur les toits pour accueillir ces indiens coiffés de plumes, le visage peint, armés de lances et d'arcs et dont les femmes portent des tenues colorées. Ils furent conduits sous les vivats à la mairie où on leur servit du muscat de Rivesaltes. Du Havre à Rouen puis à Saint-Cloud, à la cour de Charles X où ils furent reçus avec une grande curiosité, ce fut une succession de fêtes et de dîners en leur honneur. À Paris, ce fut l'engouement : les Parisiennes s'arrachaient les étoffes colorées comme celles des Osages. Les cafés servaient des « cocktails osages ». Bien sûr Delaunay percevait des commissions à chaque occasion.

Mais le vent tourna bientôt. Delaunay, compromis par ailleurs dans une affaire de captation d'héritage, fut jeté en prison, laissant les Osages livrés à eux-mêmes, sans ressources. Ils entreprirent alors un périple à travers l'Europe, Allemagne, Autriche, Italie, où partout se répéta le même scénario : à un accueil enthousiaste succédait l'indifférence. Ils essayèrent de subsister en monnayant leurs apparitions dans les lieux publics et chez les particuliers, mais avec de moins en moins de succès. Il était temps de prendre le chemin du retour. Mais le problème se posa de trouver les moyens de payer le bateau pour revenir en Amérique. Lors de son séjour en Italie, le groupe se scinda en deux, deux hommes et une femme de chaque côté. Les uns décidèrent de retourner à Paris pour solliciter l'aide de Lafayette, les autres de prendre la route de Montauban pour solliciter celle de l'évêque, Louis-Guillaume Dubourg, qui avait exercé auparavant son sacerdoce en Louisiane.

Les trois Osages arrivèrent à Montauban, à bout de forces et de faim, un matin de novembre 1829. Par un froid glacial, ils traversèrent le Pont Vieux, battu des vents, pour gagner l'évêché. Ils furent bien accueillis par l'évêque, qui, en accord avec le Maire, Louis-Victor de Gironde, en appela à la générosité des Montalbanais. Ils furent secourus et purent prendre le chemin de Toulouse le 20 novembre, où les dons affluèrent de nouveau, comme à Montauban. Le Journal de Toulouse qui salua leur arrivée avait appelé à son tour à la générosité des habitants : « les Osages sont précédés aujourd'hui des recommandations unanimes de Monsieur le Maire et de Monsieur l'évêque de Montauban. Attirés en France par des hommes cupides, ils se trouvent dans un dénuement presque absolu. » Les Toulousains répondirent à cet appel et en quelques semaines les fonds nécessaires à leur retour furent réunis. Ils purent retourner en Amérique à bord du Bayard en 1830, trois ans après leur arrivée triomphale au Havre.

Aujourd'hui le jumelage entre Montauban et Pawhusca et les visites régulières de délégations d'Osages accueillis à Montauban et d'Occitans accueillis à Pawhusca, permettent de perpétuer le souvenir de cette solidarité et de cultiver des échanges culturels de part et d'autre de l'océan.

Laurent Wirth, historien

⁴ Jean-Claude Drouilhet, Du Missouri à Montauban. L'incroyable odyssée des otages, 1827-1830... et ensuite, Association La Brochure. 2015.

ÉTAT CIVIL

« La vie ne vaut rien, mais rien ne vaut la vie »
André Malraux

Décès :

Le 2 janvier 2023, est décédée à l'âge de 92 ans, **Gisèle COEUR**, mère d'Isabelle ESPERT

Le 22 mars 2023, est décédée à l'âge de 93 ans, **Claudine COUPPEY**, mère de Michel OUTREQUIN

Le 27 mai 2023, est décédée à l'âge de 89 ans, **Paule SÉLÉBRAN**, épouse de Guy GRANDOU

Le 29 juin 2023, est décédée à l'âge de 64 ans, **Frédérique RIOUAL**, épouse de Jean-Paul DOREL

Le 31 août 2023, est décédé à l'âge de 92 ans, **Jean BRISSARD**, veuf de Josette VERHOEST

Le 19 novembre 2023, est décédé à l'âge de 73 ans, **Daniel NIESS** à Troyes (Aube), propriétaire d'une résidence secondaire à Creysse et membre du Comité des Fêtes

Le 28 novembre 2023, est décédé à l'âge de 87 ans, **Henri CARLUX** à Franconville-La-Garenne (Val d'Oise), frère de Madame VALADE

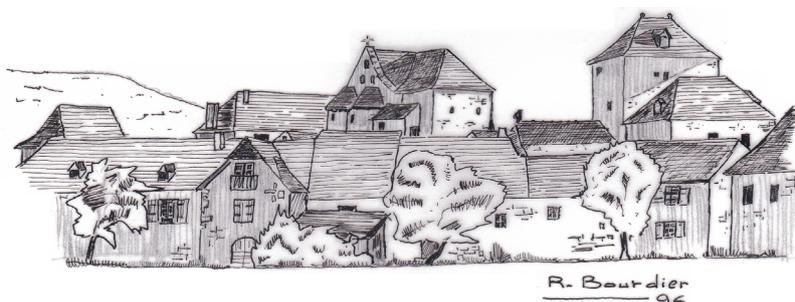
Mariages :

Le 26 août 2023, **Fanny VALENTIN** fille de Martine BOURNET et **Abdel-Malick DIALLO** se sont mariés à la mairie de Creysse

Naissances :

Le 3 mars 2023, est né **Robin FINESTRES**, fils de Clément FINESTRES et Célia MARCOU

Le 31 mai 2023, est née **Mélyne TRESSE**, fille de Cédric TRESSE et Corinne RICOU





Accueil du public en Mairie

Lundi et Jeudi de 14h00 à 17h00

Samedi de 9h00 à 12h00

Permanence du Maire le samedi de 11h00 à 12h30

Tél. 05 65 32 22 18

mairie.creysse@wanadoo.fr

www.creysse-en-quercy.com

Déchetterie de Martel

Horaires d'ouverture

Mardi et Vendredi de 14h00 à 18h00

Mercredi, Jeudi et Samedi de 9h00 à 12h00

Tel : 05 65 27 19 42

Les numéros d'urgence :

SAMU : 15

Pompiers : 18 ou 112

Appel d'urgence Européen : 112

SMS d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : 114

Centre anti-poison de Toulouse : 05 61 77 74 47

Dentiste de garde : 15

Allo enfance en danger : 119

Jeunes victimes de violences numériques : 30 18

Fil Santé Jeunes : 0 800 235 236 ou 32 24

Victimes de harcèlement à l'école : 30 20

Maltraitance envers les personnes âgées et personnes en situation de handicap : 39 77

Violences femmes : 39 19

SOS amitié : 09 72 39 40 50

Rédaction/Réalisation/Photographies :

Commission communication : ANDRIES-ROUSSEL Gabrielle, FLOIRAC Guy, LAVAUD Françoise,
TOUTIN Catherine, et ISSALY Muriel, PODYMA Morgane nos secrétaires de mairie

Avec la participation graphique de O Cédille en la personne de Fred Dayes

Photo de couverture : Coralie Bessas